

USE BADMINTON - LA FLÈCHE

RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NATIONAL - ÉTAPE LARDE SPORTS TOUR 2020

ART1: Ce tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBAD Seniors, Juniors, Cadets (à partir du classement D8), minimes (à partir du classement D7) en simples, doubles et doubles mixtes. Tableaux ouverts : **N2/N3, R4/R5, R6/D7, D8/D9.**

ART2 : L'inscription pourra se faire au maximum sur **deux tableaux (la combinaison simple et mixte est impossible).**

ART 2BIS : Si un joueur change de classement après son inscription, il sera automatiquement inscrit sur le tableau correspondant à son classement le jour du tirage au sort.

ART3 : **Les joueurs classés « P » ne seront pas prioritaires, ils seront placés automatiquement sur liste d'attente** et pourront compléter le tableau D8/D9 en cas de besoin.

ART4: Le juge-arbitre du tournoi est M. Gilles Vadé assisté de M. Yves Delorme et de M. Christophe Liard.

ART5: Les règles générales de la FFBAD sont appliquées.

ART6: Le numéro d'autorisation du tournoi attribué par la FFBAD est **xxxxxxx**

ART7: Tout joueur devra être en règle de sa licence sur Poona, le jour du tirage au sort.

ART8: Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match pourra être déclaré forfait (après accord du juge-arbitre).

ART9: Les joueurs seront convoqués une heure avant le début de leur premier match (sauf pour le premier tour du tournoi où les joueurs seront convoqués trente minutes avant leur match).

ART10 : Les joueurs auront trois minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match et devront se présenter avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à leur match. Le test des volants doit être fait à l'arrivée sur le terrain.

ART11 : Le temps de repos entre deux matchs sera de vingt minutes mais pourra être réduit en accord avec les intéressés.

ART12: Les matchs pourront être appelés avec un maximum de soixante minutes d'avance sur l'horaire prévu.

ART13: Tous les matchs seront auto-arbitrés (sauf si présence d'arbitres et pour les finales N2/N3).

ART14: Tout volant touchant la structure sera compté « faute » dans l'échange et « let » pour le premier service.

ART15: Seuls auront accès au terrain les joueurs appelés à jouer ainsi que leur(s) coach(s) respectif(s).

ART16: Une tenue de badminton conforme aux circulaires FFBAD est exigée.

ART17: Tout joueur désirant s'absenter de la salle où il joue doit en avertir le juge-arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

ART18: Le comité d'organisation, avec l'accord du juge-arbitre, se réserve le droit de compléter, de regrouper, de séparer et de modifier les tableaux en cas de nécessité. Et s'il juge nécessaire d'ouvrir un deuxième gymnase disponible.

ART18BIS: Pour les inscriptions en « recherche » ou « x » sur un tableau de double ou de mixte, le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités (à l'issue des inscriptions). Cette décision sera sans appel. La date d'inscription retenue pour la paire est la date d'inscription du 2ème joueur inscrit.

ART19: Le comité d'organisation ayant un nombre de places limité par tableau, nous donnerons donc priorité aux premiers engagements reçus et correctement remplis (et ceci par tableau). Nous serons peut-être amenés à ne prendre qu'un seul tableau pour ce joueur si l'autre tableau concerné est déjà complet.

ART20: Les tableaux de simples et de mixtes débiteront le samedi. Les doubles débiteront le dimanche matin. Tous les tableaux seront constitués de poules avec 2 sortants. A défaut de ne pouvoir constituer plusieurs poules, l'organisateur se réserve le droit de constituer une poule unique.

ART21 : Le classement pris en compte sera celui du CPPH à la date du tirage au sort.

ART22: La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 27 décembre 2019.**

ART23: **L'inscription et le paiement (par carte bleue) se feront OBLIGATOIREMENT sur badnet.org ou l'application Ebad (le paiement est facultatif lors de l'inscription, il sera réclamé juste après le tirage sort et avant le tournoi) si besoin voir la procédure en annexe.**

ART24: Le remboursement des droits d'inscription ne pourra se faire que pour les forfaits justifiés et annoncés avant la date du tirage au sort du **mercredi 8 janvier 2020.**

ART25: Vous recevrez la **feuille de convocation le mardi 14 janvier 2020** obligatoirement par e-mail et sera aussi disponible sur badnet.org et par mail (si vous ne recevez pas cette convocation, appelez l'organisation).

ART26: Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.

ART27: Le volant officiel pour tous les joueurs sera le **RSL grade 3.**

ART28: **Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort devra prévenir le plus tôt possible le comité d'organisation de sa non-participation et adressera au plus tard dans les cinq jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de la Loire de Badminton (101 Rue Dupetit-Thouars, 49000 Angers).** Sans justificatif, le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du Badminton.

ART29: Le licencié qui reçoit un carton rouge ou noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du guide du badminton).

ART30: L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.

ART31: Les joueurs participants acceptent d'être pris en photo et vidéo à des fins promotionnelles pour le club organisateur.

ART32: Le présent règlement sera affiché dans la salle.



ÉTAPE DU
LARDE SPORTS TOUR

SECTEUR MAINE-ET-LOIRE & SARTHE

